Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 7 décembre 2020, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Aurélie GUERIN, Nadine RENAUD, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Alexandra OLIVET.

Absents et excusés : Mmes et M Daniel CHOLLET (a donné pouvoir à Daniel RAYNEAU), Dolorès VINCELOT (a donné pouvoir à Monique GOUDIN), Francine BRUN (a donné pouvoir à Sandrine TIREAU), Maciej SIUREK (a donné pouvoir à Éric GOUINAUD).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra OLIVET

Ordre du jour :
- Réfection de la toiture de la salle polyvalente : présentation du projet par Mr BEAUDOUIN
- Dissolution du budget lotissement
- Devis pour l'achat d'un souffleur
- Logement 19 rue du Centre à Gournay : départ des locataires
- Remboursement acompte salles des fêtes en raison de la COVID-19
- Indemnisation pour la pose des guirlandes
- Suppression de deux bureaux de vote
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire informe l'assemblée qu'il ajoute deux points à l'ordre du jour :
- Achat d'un terminal de paiement électronique
- Devis Ecran

01-16-12-2020

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le maire laisse la parole à Mr Hervé BEAUDOUIN, architecte.

Mr BEAUDOUIN refait le point sur les travaux qui seront effectués. La déclaration de travaux est prête pour son instruction au service urbanisme ainsi que les dossiers de consultation. Il faudra distinguer 3 lots :
- Lot 1 : étanchéité et membranes (4 lanterneaux sont prévus)
- Lot 2 : cloisons sèches (+ la peinture)
- Lot 3 : électricité (de nouveaux luminaires à led seront installés)

Mr BEAUDOUIN précise qu'il suivra lui-même le chantier avec quelques membres du conseil municipal, contrôle qui sera effectué toutes les semaines. Il souhaite également lancer l'appel d'offres en janvier. Le chantier devrait durer trois mois environ. Il pourrait commencer en avril ou mai. Un planning sera établi avec les entreprises.

Mr BEAUDOUIN quitte la réunion.

Avant de revenir sur quelques points de la précédente réunion, Mr le maire informe l'assemblée qu'il faudra désormais essayer de respecter les horaires pour les prochaines réunions et ne pas terminer aussi tard que la dernière fois.

Quelques points de la précédente réunion :

- Les convecteurs pour le logement place de la mairie à Les Alleuds sont installés
- La régularisation concernant la Petite Tranchée n'est pas faite, le propriétaire ne veut plus signer
- Un deuxième procès-verbal de la précédente séance a été envoyé après rectification suite à une erreur concernant un devis
- La régularisation de voirie concernant l'impasse des jardins et l'achat du terrain à la Coussardière seront traités par le notaire en 2021
- Une réunion de la communauté de communes sur l'éolien s'est tenue à Celles sur Belle. Chaque commune défend sa décision, ce qui peut découler sur un grand débat. Les communes qui n'ont pas d'éoliennes ne seraient pas opposées à ponctionner celles qui en ont. D'autre part, un fait nouveau plus inquiétant venant d'un département voisin : le Tribunal a donné raison à la société qui voulait implanter des éoliennes malgré le refus du préfet, de la communauté de communes et des communes.
- Rythmes scolaires : suite à la réception d'un nouveau courrier d'une élue de la commune de Melleran, le conseil municipal considère qu'il n'a pas à donner son avis concernant ce sujet.

02-16-12-2020

DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSSEMENT LES BONIGES

Mr le maire informe le conseil municipal qu'à la demande du trésorier, il convient d'acter la dissolution du budget du lotissement et l'intégration des terrains invendus dans le budget principal de la commune de ALLOINAY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- la dissolution du budget du lotissement les Boniges au 31 décembre 2020
- le transfert des terrains invendus dans le budget principal de la commune.

03-16-12-2020

ACHAT D'UN SOUFFLEUR

Mr le maire informe le conseil municipal que le souffleur utilisé par les agents est en mauvais état. Afin de le remplacer, Il présente un devis de MJC « Maison Charpentier » de LEZAY pour un souffleur à dos d'un montant de 778.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

04-16-12-2020

LOGEMENT 19 RUE DU CENTRE

Mr le maire informe l'assemblée que les locataires du logement au 19 rue du centre à Gournay vont quitter les lieux fin février. Le logement sera loué pour un montant de 400 €. Le conseil municipal souhaite savoir s'il y a des travaux à effectuer avant de fixer une date pour la location.
La délibération sera prise ultérieurement.

05-16-12-2020

SALLES : REMBOURSEMENT ACOMPTES ET SOLDES LOCATIONS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des particuliers avaient réservé les salles de la commune.

En raison de la Covid-19, de nombreuses personnes n'ont pu utiliser les salles et d'autres ont souhaité annuler leur réservation en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de rembourser la totalité des sommes versées pour la location des diverses salles pendant la crise sanitaire.

06-16-12-2020

INDEMNITE POUR LA POSE DES GUIRLANDES

Mr le maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années Mr Julien BOINOT participe à la pose des guirlandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à M. Julien BOINOT la somme de 150 € pour la fourniture et la manipulation de sa nacelle lors de la pose et de la dépose des guirlandes de Noël effectuées par les agents. Sans avis contraire, la nacelle sera de nouveau demandée à M. BOINOT, pour les années futures, moyennant la même compensation financière.

****

Le conseil municipal fait remarquer que certaines guirlandes sont en mauvais état. Il serait bon de revoir à les remplacer lorsqu'il y aura des promotions.
D'autre part, suite à une question, Mr le maire précise qu'il n'y a pas de guirlandes à Les Alleuds parce qu'il n'y a pas d'éclairage public.

07-16-12-2020

DEVIS ACHAT ECRAN

Mr le maire informe le conseil municipal qu'un écran du secrétariat de la mairie de Gournay est hors service, il est nécessaire d'en acheter un nouveau. Il présente le devis de l'entreprise MARCIREAU de Niort, pour l'achat d'un écran d'un montant de 246.50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis pour l'achat de cet écran.

08-18-11-2020

ACHAT D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Rendu obligatoire par la loi, la commune va proposer en 2021 un moyen de paiement électronique au titre de la régie des salles des fêtes, charges, copies et repas du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition d'un terminal de paiement électronique pour un montant de 237.60 € TTC auprès de l'entreprise SYNALCOM et autorise le maire à signer le contrat de service monétique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

09-18-11-2020

SUPPRESSION DE DEUX BUREAUX DE VOTE

Mr le maire rappelle au conseil municipal que depuis la fusion des communes historiques de Gournay-Loizé et Les Alleuds, les trois bureaux de vote ont été conservés. Durant ces dernières années, il a été constaté que le fonctionnement et l'organisation lors des élections devenaient complexes.

Monsieur le maire propose donc la fermeture des bureaux de vote de Loizé et Les Alleuds pour avoir un bureau de vote unique à Gournay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression des bureaux de vote de Loizé et Les Alleuds et charge le maire d'en faire la demande auprès de Mr le Préfet.

****

Mr le maire propose un tour de table. Il en ressort que d'après des témoignages, une partie de la population ne comprends plus pourquoi il y a autant de bureaux de vote depuis la fusion. Les administrés évoluent, les élus doivent donc évoluer. Il faudra avoir une pédagogie pour l'expliquer aux électeurs.

QUESTIONS DIVERSES

D 948 : Les travaux sont suspendus pour les congés du 18 décembre au 11 janvier.
Mr le maire a participé à une rencontre avec la presse en présence de Mr le Président du Département, le vice-président et le directeur responsable des routes.
En ce qui concerne la voirie communale, la réparation est prévue, la terre sur les talus sera enlevée et il sera procédé à un état des lieux sur la fin des chantiers.
La prochaine réunion se tiendra le 5 janvier 2021 à Gournay, au sujet du carrefour de la D105 et du giratoire de La Brunette.

CLECT : Lundi 14 décembre, le président et le vice-président ont été élus. Il s'agi respectivement de Patrice FOUCHÉ, maire de FRESSINES, et de Jérôme PELTIER, maire de Saint-Romans-les-Melle et vice -président aux finances de Mellois en Poitou.
Lors de cette assemblée, une question a été posée au sujet de AC (Allocations de compensation par la communauté de communes) et l'exemple pris concernait directement la commune de ALLOINAY par rapport au départ de la base Intermarché. Fabrice MICHELET, président de la communauté de communes a bien confirmé que les AC ne changeraient pas pour la commune malgré le départ de l'entreprise. Pour pouvoir diminuer les AC d'une collectivité, toutes les communes doivent voter à l'unanimité. Par contre, les nouvelles entreprises qui s'installent, ne font pas augmenter les AC dans les communes concernées.

Facebook : Damien GOURICHON signale que la page est ouverte et qu'elle est alimentée par 4 personnes.

Syndicat des pompes funèbres de Alloinay : le président, Damien GOURICHON informe l'assemblée qu'il va être dissous suite aux gros changements intervenus depuis les élections. Il n'y a actuellement plus de service.

Chemin des éoliennes : Le SIVU et la COLAS ont chiffré la route de Bataillé à Chaignepain. 3D énergie choisira l'entreprise qui effectuera les travaux. Les réparations du chemin de la base de vie se feront également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Délibérations n° 01-16-12-2020 à 09-16-12-2020

CHARTIER Bernard, maire	
RAYNEAU Daniel, 1er adjoint	
VAIE Jean-Marie, 2e adjoint	
GOUINAUD Eric, 3e adjoint	
LUCQUIAUD Maguy, 4e adjoint	
CHOLLET Daniel, 5e adjoint	
GOURICHON Damien, maire délégué	
MINOT Daniel	
TERNY Jennifer	
VINCELOT Dolorès	
GUERIN Aurélie	
RENAUD Nadine	
BRUN Francine	
TIREAU Sandrine	
GOUDIN Monique	
RAFFOUX Jean-Guy	
OLIVET Alexandra	a donné pouvoir à Jean-Marie VAIE
SIUREK Maciej	